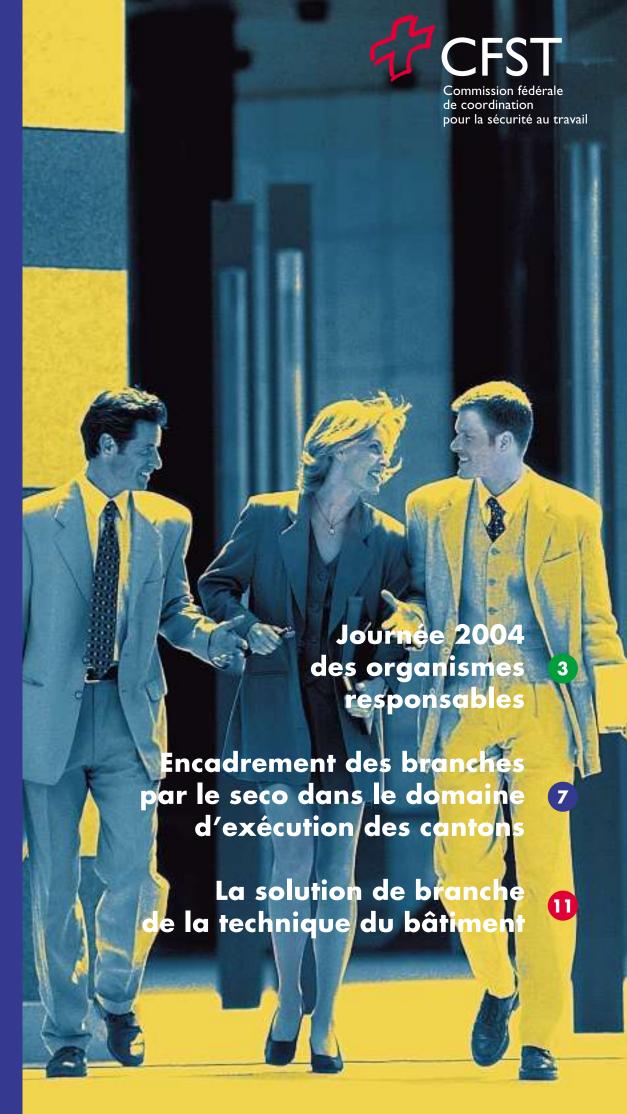
de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail



Une communication et une mise en œuvre appropriées renforcent l'efficacité des concepts et des programmes. Ce thème revient dans de nombreux articles du présent magazine qui débute par un compte rendu sur la Journée CFST 2004 à l'intention des organismes responsables des solutions MSST. Cette journée constitue, en effet, une plate-forme idéale pour l'échange et l'acquisition d'informations.

Nous ne faisons pas que contrôler, nous aidons aussi!

Nous nous réjouissons de pouvoir vous présenter un article sur les solutions par branche, qui constituent le meilleur outil pour appliquer les dispositions MSST en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Pratiquement toutes les solutions par branche bénéficient de la présence de responsables spécialisés des organes de surveillance. La Suva a montré la voie dans ce domaine. Le seco et les cantons ont suivi.

En matière de communication, le présent magazine contient aussi des articles sur un site Internet très informatif, la solution par branche Batisec, un nouveau concept en cas d'urgence, la situation actuelle du contrôle des ascenseurs, les nouveaux ingénieurs de sécurité ainsi que sur la Société suisse de médecine du travail (SSMT). Il est également question de la sensibilisation des travailleurs indépendants à la protection de la santé et à la sécurité au travail.

Nous vous souhaitons une agréable lecture de ces articles qui vous concernent aussi.

La rédaction





CFST, Lucerne

La 4° Journée de la CFST destinée aux organismes responsables des solutions interentreprises s'est déroulée à Berne le 5 mai 2004. La CFST avait convié à cette manifestation les organismes responsables des solutions «Sécurité et protection de la santé» par branches et par groupes d'entreprises ainsi que les responsables par branches des organes d'exécution. La Journée a été consacrée à deux thèmes principaux: le nouveau programme de sécurité MSST Inside et la mise en œuvre de la directive MSST dans l'entreprise.

Journée 2004 des organismes responsables

Comme ces dernières années, la CFST a convié les organismes responsables des solutions collectives, en particulier les représentants des associations de branches professionnelles et des travailleurs ainsi que les représentants des organes d'exécution (inspections cantonales du travail, seco et Suva) à participer à la Journée des organismes responsables. Les locaux du centre des congrès de la foire de Berne (BEA) se sont révélés être l'endroit idéal à même de recevoir les 160 participantes et participants venus de toute la Suisse. La manifestation a été présidée par **Erwin Buchs**, responsable du service destiné au suivi des solutions MSST interentreprises au secrétariat de la CFST.

Assistance technique uniforme aux associations de branches professionnelles

Ulrich Fricker, président de la CFST et président de Direction de la Suva, a ouvert la journée. Dans son allocution, il commença par présenter les thèmes prioritaires de la manifestation: le programme de sécurité MSST Inside et la mise en



Ulrich Fricker, président de la CFST et président de direction de la Suva, ouvre la journée



Hans Koenig, Direction du travail, seco



Entrée de la BEA

ceuvre de la directive MSST. Puis il commenta les innovations prévues pour disposer d'une assistance technique uniforme des solutions par branches et par groupes d'entreprises. Grâce au service destiné au suivi des solutions MSST interentreprises du secrétariat de la CFST, on est déjà parvenu à obtenir une uniformité dans le suivi administratif des associations de branches professionnelles. Une solution convaincante a été trouvée pour le suivi technique et l'assistance de tous les organismes responsables:

- Les solutions par branches dans le domaine de compétence de la **Suva** (par ex. secteur principal de la construction et secteur du second œuvre, menuisiers, industrie chimique) seront dorénavant aussi assistées sur le plan technique par un responsable de branche de la Suva. Dans ce cas, il n'y a donc pas de changement.
- L'innovation concerne les organismes responsables dans le domaine de compétence des cantons (p. ex. branche automobile, industrie alimentaire, commerce de détail et commerce de gros, gastronomie et hôtellerie), où pour chaque solution par branche un spécialiste de l'inspection fédérale du travail (seco) fonctionnera en même temps comme interlocuteur et responsable de branche. Pour accomplir ses multiples nouvelles tâches, celui-ci pourra avoir recours aux nombreux experts des organes d'exécution cantonaux.

Hans Koenig, membre de la CFST et chef de l'inspection du travail Ouest au seco, aborda les objectifs et la nouvelle conception précise du suivi des solutions par branches dans le domaine de compétences des cantons. L'objectif est d'assurer un suivi équivalent et de même niveau pour toute la Suisse en étroite coopération avec les organes d'exécution cantonaux. (Plus de détails à ce sujet dans l'article suivant, page 7).

Ce ne sont donc pas seulement les accidents qu'il s'agit de combattre en priorité et naturellement d'éviter, mais c'est plutôt la sécurité et la protection de la santé au poste de travail qu'il faut élever à un niveau supérieur. Le moyen à disposition pour y parvenir est la mise en œuvre de la directive MSST. (Chacun des modules a déjà été brièvement présenté dans les dernières Communications, Illustration 1)

Le programme de sécurité MSST Inside

Edouard Currat, membre de la CFST et de la Direction de la Suva, était chargé de présenter le 4° programme de sécurité (SIPRO) de la CFST.

Les collaboratrices et collaborateurs des organes d'exécution ont déjà dû constater à l'occasion de leurs visites dans les entreprises que **celle qui a mis en œuvre la directive MSST produit plus sûrement à tous égards**, aussi bien en ce qui concerne le personnel que les clients. Raison pour laquelle la CFST a mis à l'ordre du jour comme **thème du nouveau SIPRO** la mise en œuvre des dispositions MSST en général et la promotion de cette mise en œuvre dans le cadre des solutions collectives.

Programme de sécurité MSST Inside Soutien & Pression **Communication «Entreprises** moyens d'exécution Motivation non MSST» «Pull» «Push» Module 1 Module 2 Module 3 Module 4 Analyse de la situation MSST Module 0

Illustration 1: Programme de sécurité MSST Inside

Le module 1 «Soutien & moyens»

Erwin Buchs, responsable du service destiné au suivi des solutions MSST interentreprises au secrétariat de la CFST, présenta le module 1 «Soutien & moyens». Il commenta notamment

- a) la méthode d'élaboration et de conception des listes de contrôle,
- b) la transmission des connaissances dans le domaine de la sécurité au travail à l'aide de brèves informations appuyées par des illustrations et
- c) la suite du développement du concept de formation autodidactique, qui est déjà offert sous la forme des **programmes d'apprentissage en ligne de la Suva** (http://www. suva.ch/fr/home/suvapro/weiter_fortbildung.htm).

Regula Rytz, de l'Union syndicale suisse (USS) et déléguée des travailleurs à la CFST, présenta la partie **«Innovation»** du module 1. Les organismes responsables de solutions par branches sont invités, ces trois prochaines années, à remettre des **projets** concrets visant à améliorer la sécurité et la protection de la santé au poste de travail. De cette manière, on souhaite encourager des projets innovateurs et fondés sur la pratique dans les domaines suivants

- Formation
- Information
- Communication concernant les risques
- Mise à disposition de pratiques efficaces (solutions best practice) et
- Extension de la solution collective.



Edouard Currat, président de la sous-commission SIPRO et membre de la direction de la Suva



Regula Rytz, secrétaire centrale de l'USS



Daniel Jakob, responsable du service MSST de l'ASPBP



Dario Mordasini, SIB, chargé de sécurité



Exercices destinés à augmenter la concentration avec Madame Käthi Jaun (H+). Tout le monde participe!

Il est important que l'organisme responsable participe au projet avec ses propres moyens. Un jury composé d'experts des organisations d'employeurs et de travailleurs, des organes d'exécution de la loi sur le travail, de la Suva et de la CFST évaluera les projets.

Construire en toute sécurité!



La construction sera le thème central de la semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail 2004 (18–22 octobre). Le 30 avril 2004, la campagne **Construire en toute sécurité** a été lancée sous la direction du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), de la Société suisse des entrepreneurs, du Syndicat Industrie et Bâtiment et de la Suva. **Dario Mordasini**, chargé de sécurité, représentant le SIB et membre du comité d'orga-

nisation, a souligné l'importance du secteur de la construction et décrit les activités prévues. Celles-ci seront coordonnées par FocalPointCH. Pour plus de détails à ce sujet, veuillez consulter le site www.osha-focalpoint.ch).

Le repas de midi était devenu indispensable pour reprendre des forces et procéder à des échanges d'expériences avec des collègues. Il représenta en outre la transition idéale pour passer aux exposés suivants consacrés au secteur de l'industrie alimentaire.

Mise en œuvre de la directive MSST dans l'entreprise

Daniel Jakob, responsable du bureau MSST de l'Association Suisse des patrons boulangers-pâtissiers (ASPBP) et de l'Union suisse des patrons confiseurs-pâtissiers-glaciers (USPC) exposa les activités, les actions stratégiques et les priorités de la branche des boulangers, pâtissiers et confiseurs (consulter www.swissbaker.com). C'est avec une légitime fierté qu'il a pu présenter les faits et les chiffres de sa branche.

Voici quelles ont été ses réjouissantes conclusions:

- La solution par branche de l'ASPBP est en vigueur et elle a été acceptée dans la pratique.
- La commission spécialisée composée de manière paritaire met les priorités de façon que les objectifs soient réalisables et mesurables.
- Notre action s'oriente sur les besoins de la branche.
- Grâce à d'autres modules convaincants, nous poursuivons imperturbablement notre chemin «pas après pas».



Erwin Buchs, chef du service MSST et organisateur de la journée



Vue sur l'assemblée plénière



La documentation de la journée est prête



Raimund Eigenmann, Swissmill, Zurich



Dr Beat Arnet, chef de secteur Division Clients et partenaires, Suva



Jürg Ernst, chef de la sécurité durant les loisirs



Anton Güggi, secrétaire principal de la CFST

Grâce aux exercices intercalés destinés à augmenter la concentration et à la détente fournie par la relaxation progressive des muscles, le stretching et le yoga proposés par **Madame Käthi Jaun, H+** Les Hôpitaux de Suisse, la concentration des participants ne s'est relâchée ni le matin ni l'après-midi. A notre grand étonnement, tout le monde y a participé!

Raimund Eigenmann, membre de la direction et responsable de la production chez Swissmill à Zurich, démontra de manière éloquente comment il a intégré la sécurité au travail et la protection de la santé dans le système de gestion intégrale (IMS)

de la plus grande minoterie de denrées alimentaires de Suisse. Un principe important prévaut: la sécurité doit, d'une manière générale, être ancrée à tous les niveaux. Et pas seulement sur le papier, mais aussi dans les têtes.

Il revint ensuite au **Dr Beat Arnet**, de la division Clients et partenaires de la Suva, de présenter de façon suggestive divers instruments destinés au concept des premiers secours ainsi que le nouveau service proposé par la Suva (sanday): une collection d'adresses du secteur suisse de la santé, consultables à l'aide du téléphone portable (www.suva.ch/sanday ou sur le portable: 0800 726329 (0800 sanday) (voir également l'article «Que faire en cas d'accident?» dans les Communications, page 25).

Jürg Ernst, chef de la sécurité durant les loisirs à la Suva, réalisa la jonction avec le monde de la sécurité durant les loisirs. Il présenta les campagnes de prévention de SuvaLiv et l'offre des conseils destinés aux entreprises et aux associations proposées par la Suva dans le domaine des loisirs.

Anton Güggi, secrétaire principal de la CFST et président de la sous-commission MSST de la CFST, dirigea la discussion finale et clôtura la manifestation en souhaitant à chacun un bon retour chez soi.

Les nombreuses réactions positives qui nous sont parvenues ont constitué un encouragement pour les organisateurs de la Journée et pour les conférenciers.

La prochaine Journée des organismes responsables aura lieu le 11 mai 2005 à Berne.

Andreas Martens, hygiéniste du travail SSHT, AEH, Zentrum für Arbeitsmedizin, Ergonomie und Hygiene GmbH, Zurich



Hans-Ulrich Scheidegger, membre de la direction, seco – Secrétariat d'Etat à l'économie, Berne



Johann Haas, seco – Secrétariat d'Etat à l'économie, inspection fédérale du travail, Zurich

Plus la répartition des tâches est claire, plus l'efficacité et la transparence sont grandes: il en va de même pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs. L'exécution légale est du ressort des cantons, la Confédération se concentre sur la surveillance et le pilotage des opérations.

Encadrement des branches par le seco dans le domaine d'exécution des cantons

La directive MSST doit permettre aux employeurs de remplir leurs obligations légales (LAA, LTr) en préservant et, si possible, en améliorant de manière systématique et professionnelle la sécurité et la santé des travailleurs.

Dans la perspective de la mise en œuvre de cette directive, les branches et les associations professionnelles se sont engagées à fournir à leurs membres des instruments adéquats qui ont favorisé l'apparition des solutions collectives MSST (solutions par branche et par groupe d'entreprises) notamment utilisées par les PME.

Promouvoir la santé grâce à des postes de travail ergonomiques



A travers la CFST et les organes d'exécution, les associations professionnelles deviennent ainsi des partenaires de choix. Quasiment prédestinées à jouer le rôle d'agents multiplicateurs, elles sont reconnues et estimées à juste titre pour la mise en œuvre de la directive MSST.

Le centre de prestations Conditions de travail du seco tient à saluer l'engagement de ses interlocuteurs au sein des branches et des associations professionnelles.

Les tâches de la Confédération et des cantons sont clairement définies

Comme nous l'avons dit dans un précédent numéro¹, la Confédération et les cantons ont redéfini les termes de leur collaboration. Cette démarche visait à mieux délimiter les tâches, afin d'obtenir une plus grande transparence pour tous les intéressés ainsi que les institutions et les entreprises concernées. Plus tard, l'exécution légale sera encore plus clairement attribuée aux cantons, tandis que la Confédération se concentrera sur la surveillance et le pilotage des opérations importantes (contrôle, coordination et soutien).

L'inspection fédérale du travail réoriente ses activités

Au terme de la première étape décrite ci-dessus, et après avoir examiné et adapté l'organisation en tant que telle (situation géographique et profil des collaborateurs), il fallait réorienter et concentrer les forces disponibles. Fil conducteur de l'opéra-

¹ H.-U. Scheidegger: Le service de la Confédération pour la protection des travailleurs, Communications de la CFST n° 53, 12/2002



Sécurité au travail dans les entreprises de nettoyage des textiles et du cuir, les blanchisseries et les entreprises assimilées

tion: une plus grande focalisation sur les activités menées sur le plan interentreprises. A cet effet, les responsabilités ont été redistribuées en fonction des branches au sein de l'inspection fédérale du travail. Bien qu'ayant déjà produit des effets sur les affaires courantes (comme l'approbation des plans, par exemple), il allait de soi que la même redistribution devrait être étendue aux autres activités.

Concept d'exécution MSST

Le concept de mise en œuvre MSST approuvé par la CFST en octobre 1999 prévoit la présentation de rapports pondérés (fig. 1) de la part des différents acteurs impliqués:

- bref rapport des organes d'exécution (OE) au sujet de la mise en œuvre MSST à l'intention de la CFST (une fois par an);
- 2) rapport des organes d'exécution à l'intention de l'organisme responsable et de la CFST (tous les trois ans);
- 3) compte rendu d'expérience MSST de l'organisme responsable à l'intention de la CFST (tous les trois ans).

Un système lacunaire

Dans son domaine d'exécution, la Suva a tout de suite désigné les responsables des solutions interentreprises qui feraient office d'interlocuteurs, fourniraient le soutien nécessaire et rédigeraient les rapports destinés à la CFST. La Suva pratiquait déjà ce type d'encadrement depuis plusieurs années, et l'uniformité d'exécution à l'échelle nationale étant l'une de ses caractéristiques principales, il lui a été aussi plus facile à mettre en place.

Le service MSST créé au sein du secrétariat de la CFST encadre les solutions collectives relevant du domaine d'exécution des cantons selon la LAA. Sa tâche est double: il est responsable des questions administratives de l'ensemble des solutions collectives (respect des délais, exigences formelles, renseignements généraux) et de leur encadrement technique.

Mais on a vite constaté, et cela n'étonne personne, que le volume de travail de cet encadrement administratif et technique dépassait les capacités d'un seul poste. En unissant leurs efforts, la CFST et le seco ont recherché et trouvé des solutions susceptibles de fournir un meilleur appui.

Le seco encadre les branches

L'encadrement des solutions collectives MSST (solutions par branche et par groupe d'entreprises), que nous voulons mettre en place en accord avec le secrétariat de la CFST, le service MSST et l'AIPT (Association intercantonale pour la protection des travailleurs), est l'un des éléments de la nouvelle orientation du seco. En faisant ce choix, le seco a la ferme intention de combler une lacune connue depuis longtemps. Mais il cherche aussi à éviter les inégalités entre le domaine d'exécution de la Suva et celui des cantons (et dans la pratique entre les différents cantons) pour l'encadrement des branches et des organismes responsables.

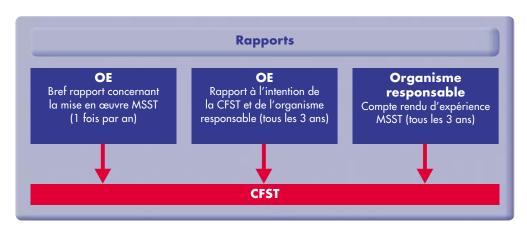


Figure 1: rapports

Sécurité et protection de la santé dans les bureaux



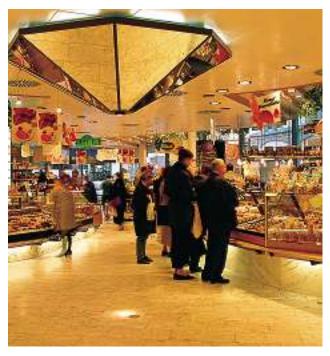
Le secrétariat de la CFST et le seco considèrent cette tâche comme une tâche supérieure, dont il faut garantir l'uniformité à l'échelle nationale. Le seco y voit en même temps un complément intéressant à ses tâches de surveillance. Il s'agit aussi de coordonner et de garantir un encadrement de qualité égale pour toutes les solutions interentreprises. A l'avenir, le seco se chargera donc d'assurer l'encadrement homogène des solutions par branche du ressort des organes d'exécution de la loi sur le travail (fig. 2).

Objectifs et portée de l'encadrement des branches

- L'analyse des documents d'exécution des inspections cantonales du travail et le rapport d'exécution établi d'après celle-ci pour la CFST et les organismes responsables sont au premier plan. Le but: fournir à la CFST et à la branche ou à l'organisme responsable un feedback conforme aux exigences des organes d'exécution sur le fonctionnement de la solution interentreprises.
- Pour les organes d'exécution, le responsable de la branche est la première personne de contact avec l'organisme responsable de la solution par branche ou par groupe d'entreprises. La suppléance est systématiquement assurée par les services d'inspection de Zurich ou Lausanne, ce qui permet de trouver toujours au moins un interlocuteur de langue française ou allemande.
- Pour les actions interentreprises de la CFST destinées aux branches relevant du domaine de compétence des cantons pour la LAA, le responsable de la branche est le responsable principal. Outre les compétences des représentants des branches, les responsables des branches sont tenus de s'associer celles des inspecteurs cantonaux désignés par l'AIPT lorsque cela s'avère nécessaire et possible.

Pour accomplir leur mission, les responsables de l'encadrement doivent connaître les documents concernant la solution MSST, les acteurs impliqués au sein des associations professionnelles, des organismes responsables et du pool MSST, ainsi que les publications correspondantes qui, le cas échéant, leur fournissent les connaissances techniques indispensables.

Le seco considère cette tâche comme une «activité centrale» (parce que l'analyse des documents d'exécution et les rapports à l'intention de la CFST, des branches et des organismes responsables sont au premier plan).



Sécurité et protection de la santé dans la vente

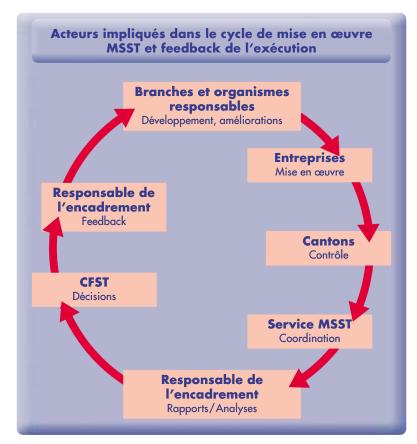


Figure 2

Il espère contribuer ainsi à ce que les cantons puissent mieux concentrer leurs efforts et leurs ressources sur l'exécution proprement dite et exercer une plus grande pression, comme on le leur demande depuis longtemps.

Lors de la Journée des organismes responsables du 5 mai dernier, le président de la CFST et le seco ont annoncé pour la première fois que cette tâche serait confiée aux inspections fédérales du travail de Lausanne et Zurich.

Limites de l'encadrement

L'encadrement fourni ne doit pas empiéter sur le domaine d'action et de compétence des médecins et des hygiénistes du travail ni celui des ingénieurs et des chargés de sécurité du pool MSST. Le cas échéant, les personnes chargées d'encadrer les branches rappelleront aux organismes responsables qu'ils peuvent faire appel au pool.

En conclusion

Le seco tient à ce que cet encadrement soit mis en œuvre en étroite collaboration avec les comités de la CFST, dont les efforts se recoupent souvent avec les tâches légales de la Confédération en matière de coordination et d'unité de doctrine.

Nous espérons que ces mesures feront leurs preuves et apporteront aux branches le feedback recherché concernant la progression de la mise en œuvre de leur solution sous l'angle des organes d'exécution. Nous fondant sur l'expérience tirée des affaires courantes, nous sommes persuadés que, grâce à cette approche de l'analyse des documents d'exécution des cantons et des rapports concernant les enseignements tirés de l'exécution (à l'échelle nationale), nos collaborateurs seront perçus comme des interlocuteurs compétents, reconnus par les branches, les associations professionnelles et les organismes responsables. Au seco, nous pensons par ailleurs que cela nous permettra de créer des synergies avec d'autres services spécialisés dont les messages s'adressent aussi directement aux branches et aux associations professionnelles. Les personnes chargées de l'encadrement se réjouissent que notre offre ait déjà suscité des échos positifs de la part des branches et des organismes responsables et constitue une bonne base de collaboration pour promouvoir la sécurité et la protection de la santé dans les entreprises.



De larges allées facilitent également l'évacuation



BATISEC est la solution par branche de la technique des bâtiments. Fondée par les deux associations patronales suisses suissetec et l'USIE ainsi que par les syndicats FTMH et SYNA, elle fait partie des plus grandes solutions par branche avec ses 6500 membres, dont 3500 PERCO (personnes de contact pour la sécurité au travail). D'autres associations ont rejoint depuis BATISEC. Cette dernière reste néanmoins ouverte aux non-membres d'associations. Les entrepreneurs représentés dans le comité de direction ainsi que son président Urs Weber garantissent une application proche des entreprises et pratique des prescriptions relatives à la sécurité au travail.

La solution de branche de la technique du bâtiment



BATISEC vise à fournir à ses membres des outils efficaces pour appliquer les dispositions légales en matière de protection de la santé et de sécurité au travail. La solution par branche permet d'économiser du temps et de l'argent. BATISEC offre un concept prêt à l'emploi selon les exigences figurant dans la directive CFST 6508. Ce concept comprend:

- une analyse du risque prête à l'emploi pour les entreprises de la branche de la technique du bâtiment,
- des catalogues de mesures et des listes de contrôle pour l'application des dispositions MSST,
- une information constante sur les nouveautés via un bulletin d'information,
- des cours de sécurité au travail pour l'application des dispositions MSST,
- un manuel pour appliquer les dispositions en faveur de la sécurité au travail,
- des contrôles de l'application (après accord avec le secrétariat),
- un pool MSST médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail.

Secrétariat

Le secrétariat de BATISEC à Neuchâtel est dirigé par Andrea Signer, manager diplômée et chargée de sécurité. Il comprend cinq salariés travaillant pour la Suisse romande, la Suisse alémanique et le Tessin.

Le secrétariat soutient ses membres, notamment les PERCO (personnes de contact pour la sécurité au travail), et développe différents outils concrets d'aide et de suggestion à destination des PERCO. Les risques et les mesures sont régulièrement contrôlés, en collaboration aussi avec le pool MSST. Le bulletin de BATISEC informe les PERCO sur les dernières nouveautés et certains thèmes d'actualité. Les services et l'offre de BATISEC n'ont cessé de s'améliorer depuis la création de l'association en 1999 (voir liste ci-après).

Associations membres de la solution par branche BATISEC

	Associations Désignations					
Associations patronales:	suissetec	suissetec (résulte de la fusion entre les deux associations				
		Clima·Suisse et l'ASMFA)	45G			
	USIE	Union suisse des installateurs-électriciens	55D			
	ASMI	Association suisse des maîtres isoleurs	45M			
	ASF	Association suisse du froid	13B			
Association affiliée:	VSD	Association suisse des entreprises de plafonds et systèmes				
		d'aménagement intérieur	45M			
Syndicats:	FTMH	Syndicat de l'industrie, de la construction et des services				
-	SYNA	Syndicat national (anciennement FCOM et USSA)				

Ralliement des entreprises à la solution par branche

Toutes les entreprises membres des associations susmentionnées reçoivent automatiquement la solution par branche. La participation est gratuite pour l'entreprise et est financée par les cotisations des associations salariales et patronales. L'entreprise doit néanmoins payer les frais de cours.

Les non-membres d'une association peuvent toujours prendre part à la solution par branche au moyen d'un accord d'adhésion et le paiement des frais correspondants.

Offre de BATISEC

Campagnes, conseils, contrôles	2000	2001	2002	2003	2004
Formation cours de base					
Formation avec manuel	х	х	Х	Х	Х
Formation complémentaire thèmes:					
premiers secours, sorties de secours,					
détermination spécifique des dangers,					
lutte contre les incendies		_	х	Х	Х
Elaboration listes de contrôle					
et documents					
■ checklist pour les chantiers	-	X	X	-	
corrélation gestion de la qualité/					
sécurité au travail/protection					
de la santé	-	-	X	-	
■ cartes en cas d'urgence	-	-	X	-	
■ information du personnel	-	-	x	-	X
■ listes de contrôle pour chauffage					
et sanitaires	-	-	-	X	X
procédure en cas de légionellose					Х
Informations générales par courrier	x	Х	Х	Х	Х
Information par le Bulletin					
(trois fois par an)		х	Х	Х	Х
Information Internet			х	Х	Х
Conseil sur le manuel et les cours	x	Х	Х	Х	Х
Questionnaire de contrôle	-	х	Х	_	Х
Visites d'entreprises, contrôles	-	-	_	х	х

POOL MSST

Dans le cadre de la solution par branche, le pool MSST (chargés de sécurité, ingénieurs de sécurité, hygiénistes et médecins du travail) a recensé les risques de la branche de la technique du bâtiment en analysant des entreprises pilotes afin d'élaborer les mesures à prendre. L'analyse du risque figure à nouveau dans le manuel. Il n'est nécessaire de faire appel à un spécialiste que si des risques spéciaux apparaissent. Dans le cadre des contrôles BATISEC, il est cependant possible de faire appel aussi dans de tels cas à des spécialistes (après accord avec le secrétariat).

Formation

Cours de base

Le cours de base s'adresse aux supérieurs et aux propriétaires d'entreprise. Il est consigné dans le manuel sur la sécurité au travail et traite des points essentiels selon le concept MSST de la directive CFST 6508: principes directeurs et objectifs, organisation de la sécurité, personnel, organisation de la sécurité spécifique à une activité, analyse du risque et mesures, organisation en cas d'urgence, protection de la santé, contrôle.

Formation complémentaire

Ce cours, en collaboration avec Swiss-Safety-Park, s'adresse aux PERCO ayant déjà reçu une formation de base. Il leur permet d'approfondir leurs connaissances pratiques et d'étendre leurs domaines d'activité et ainsi de favoriser la sécurité et la protection de la santé du personnel au travail et durant les loisirs. Il traite de la lutte contre les incendies, des sorties de secours, des premiers secours, de la détermination des dangers, de la prise de mesures ainsi que de problèmes actuels tels que la convention entre l'employeur et le maître d'ouvrage.

Visites d'entreprises, contrôles

Les contrôles de BATISEC constituent un élément important de la solution par branche, puisque BATISEC et les entreprises reçoivent des informations sur l'efficacité de leur travail. Les résultats sont déterminants pour fixer les futures priorités. Les entreprises se mettent à disposition, certaines sachant qu'elles ont des difficultés de mise en application. Les entreprises ci-après viennent à part égale des secteurs de l'électricité, du chauffage et de la climatisation et des sanitaires. Ci-après figure un extrait du résultat intermédiaire pour juillet-septembre 2003.

Comme il s'est surtout agi de compléter la documentation, les mesures convenues entre le vérificateur et le PERCO ou le propriétaire de l'entreprise se sont limitées en grande partie à une mise en forme et une gestion correctes de la documentation. Des lacunes mineures isolées ont pu être réglées directement au cours de la visite d'inspection, telles que ordre, propreté, câbles qui traînent, conteneurs de produits toxiques ou bouteilles de gaz non assurés ou pouvant entraîner un accident. Le vérificateur a eu à chaque fois une bonne impression des entreprises visitées. Les entreprises A, B et C ont été citées en exemple. L'entreprise D n'a commencé à appliquer les dispositions MSST et suivi le cours de base que quelques semaines avant l'inspection.

Formations

	2000	2001	2002	2003
TN cours de base avec manuel (obligatoire)	2128	900	400	450
TN cours complémentaire (facultatif)	_	_	40	110
PERCO formés	2128	3000	3360	3590
Entreprises formées	2100	2800	3100	3300
Entreprises formées en %, environ (des membres)	30%	40%	45%	50%

Visites d'entreprises, contrôles

Points contrôlés / Entreprises		В	С	D	Ε	F	G	Н	Résultat
Principes directeurs de sécurité		Е	E	PC	E	E	Е	E	7 E sur 8
Organisation de sécurité		Е	Е	Е	PC	Е	Е	Е	7 E sur 8
Formation, instruction,									
information		Е	Е	PC	Е	PC	Е	PC	5 E sur 8
Règles de sécurité	Е	Е	Е	PC	PC	PC	Е	PC	4 E sur 8
Détermination des dangers	Е	Е	Е	PC	PC	PC	PC	PC	3 E sur 8
Planification des mesures		Е	E	0	E	E	Е	0	6 E sur 8
Organisation en cas d'urgence		Е	Е	Е	PC	E	Е	Е	7 E sur 8
Participation	Е	Е	Е	Е	E	E	Е	E	8 E sur 8
Protection de la santé	Е	Е	E	Е	E	E	Е	E	8 E sur 8
Contrôle, audit	Е	Е	Е	0	PC	PC	Е	PC	4 E sur 8
Sécurité durant les loisirs		Е	E	PC	PC	PC	Е	PC	4 E sur 8
Total	Е	Е	E	PC	PC	PC	Е	PC	4 E sur 8
Mesures entreprises	non	non	non	6	5	4	1	5	

 $E = En \text{ ordre}, PC = Partiellement correct}, O = Pas fait.$

Avenir

BATISEC se fixe chaque année de nouveaux objectifs. En 2005, elle mettra davantage l'accent sur la participation du personnel, la détermination autonome des dangers par le PERCO et l'information du personnel sur les accidents non professionnels. Il reste encore beaucoup à faire.

Pour des renseignements ou des questions sur BATISEC, veuillez contacter son secrétariat: Av. de la Gare 1, 2000 Neuchâtel, tél. 032 722 16 30, fax 032 722 16 39, info@batisec.ch, www.batisec.ch

«Prévention et mondialisation – réussir grâce aux partenariats», sera le slogan du XVII° congrès mondial relatif à la sécurité et à la santé au travail qui se tiendra du 18 au 22 septembre 2005 à Orlando, Floride.

congrès mondial 2005 à Orlando/USA

Le Bureau International du Travail (BIT) en sera l'organisateur ainsi que l'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) et le National Safety Council (NSC) avec l'appui de l'administration de la sécurité et de la santé au travail du Ministère du travail des Etats-Unis ainsi que de l'administration de la sécurité et de la santé dans l'industrie minière et du Bureau pour les affaires internationales du travail.

Objectifs du congrès mondial

Avec la mondialisation croissante, le travail et ses risques inhérents changent pour les travailleurs ainsi que les stratégies de prévention nécessaires à leur protection. En fonction du pays, de la culture, du poste de travail et de la position dans le monde professionnel, l'évaluation de la mondialisation est très différente. Savoir si la mondialisation a été avantageuse pour les travailleurs dépend essentiellement de l'aptitude des différents états, des organisations et des responsables de la sécurité et de la santé au travail à créer un sain équilibre entre des intérêts souvent concurrentiels. La meilleure voie en vue de la prévention des risques pour la sécurité et la santé liés au travail sur la scène mondiale consiste en une collaboration partenariale entre les gouvernements, les entreprises et les responsables des organisations de travailleurs et des organisations d'employeurs.

Thèmes du congrès

- A) Effets de la mondialisation: chances et risques
- B) Rôle des décideurs dans le secteur de la sécurité et de la santé au poste de travail
- C) Défis à relever dans un monde du travail en mutation
- D) La prévention, une valeur intrinsèque dans un monde globalisé

Vous trouverez d'autres informations sous www.safety2005.org



Peter Meier, bureau pour l'économie et le travail, protection des salariés, Zurich

Résumé d'un article du magazine 2 (2000; Le monde du travail en mutation) de l'Agence européenne pour la sécurité et la protection de la santé au poste de travail

Des chargés de la sécurité au travail sont désignés pour les travaux habituels exercés dans les bureaux, usines, magasins, etc. et les employeurs sont tenus de créer un environnement de travail sûr et sain. On procède à l'évaluation du risque, et les risques sont minimisés, les employés sont formés en matière de protection des travailleurs et connaissent les prescriptions pour certains processus tels que le levage et le port d'objets. Mais en l'occurrence, les indépendants restent souvent seuls.

Sécurité au travail et protection de la santé: les indépendants restent seuls



Activité professionnelle indépendante

Se croire en sécurité ...

Les indépendants, le mot le dit, apprécient d'être livrés à eux-mêmes. Pourtant, en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, cela n'est pas conseillé. Justement, entre leurs quatre murs, les indépendants accorderont probablement moins d'attention à la sécurité au travail et à la protection de la santé parce qu'ils s'y sentent plus en sécurité et mieux protégés. Ce sentiment de sécurité est assorti de l'idée que, à

la maison, on n'est pas constamment exposé au risque de maladies et de blessures de la même manière qu'à un poste de travail classique. D'ailleurs, là, il n'y a personne qui «martèle» les questions de protection des travailleurs, qui rappelle qu'il faut s'asseoir le dos droit, qu'il est permis de se déplacer uniquement sur les voies réservées aux piétons ou qu'il faut porter des vêtements de protection, etc.



Le consultant, un indépendant

La confiance en soi ne manque pas uniquement aux indépendants

Qui donc est responsable de la sécurité au travail et de la protection de la santé des indépendants? Eux-mêmes, parce qu'ils sont les seuls qui, en pratique, peuvent assumer cette responsabilité. Les services de protection des travailleurs de la plupart des pays européens ont longtemps recherché comment toucher les petites entreprises. Cependant, les propriétaires et les gérants de ces entreprises ont fort à faire pour en assurer la bonne marche. Dans ce cas, la protection des travailleurs n'est pas encore partie intégrante d'une gestion de l'entreprise active et efficace, comme il se devrait. Elle est encore considérée comme accessoire, comme quelque chose qui mérite réflexion lorsque tout le reste dans l'entreprise marche comme sur des roulettes et qu'il reste du temps et de l'argent pour la sécurité au travail et la protection de la santé. Pourtant, si l'on ne réussit pas à amener une entreprise employant jusqu'à 50 travailleurs à prendre l'affaire au sérieux, comment transmet-on alors à une entreprise comptant une seule personne le message selon lequel une bonne santé est une bonne affaire?

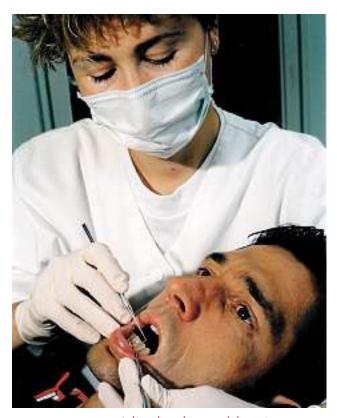
Tout est dans l'information!

Si la responsabilité incombe aux indépendants eux-mêmes, il leur faut aussi les informations nécessaires. Beaucoup d'entre eux ne se sont jamais posé, au sujet de la protection des travailleurs, les questions qui entrent en ligne de compte lors du travail dans leur propre bureau ou leur propre appartement.

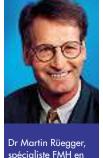
Cependant, ils ne disposent pas des réserves financières pour subsister s'il arrive quand même quelque chose. Beaucoup de ceux qui travaillent comme indépendants ou sous un autre statut, par ex. à la maison, pensent la première fois à la sécurité au travail et à la protection de la santé lorsqu'il s'est produit un accident ou qu'une maladie s'est déclarée. Il existe une foule d'informations, mais il faut que les gens sachent où se les procurer et quelles questions poser et qu'ils soient avant tout conscients qu'ils ont à s'en préoccuper eux-mêmes.

Tous à la tâche

Comment faire parvenir ce message aux indépendants? Que pensez-vous des gens avec lesquels vous êtes en contact? Il peut s'agir de représentants des assurances, le cas échéant du conseiller bancaire, fiscal ou peut-être d'un avocat, voire d'un conseiller d'entreprise. Ce n'est que rarement qu'on trouvera sur cette liste quelqu'un qui possède les connaissances spécialisées dans le domaine de la protection des travailleurs. Le message est seulement délivré si tous ceux qui sont en contact avec des entreprises employant une seule personne en activité indépendante veulent et peuvent transmettre ce message, souligner son importance et adresser les indépendants aux bureaux de renseignements appropriés (inspections cantonales du travail et Suva). Les entreprises et les administrations publiques qui donnent mandat à des indépendants attireront également leur attention sur leur responsabilité.



Indépendante du secteur de la santé



Dr Martin Rüegger, spécialiste FMH en médecine interne et médecine du travail, Suva, Lucerne La médecine du travail et son importance ne sont pas assez connues auprès du public. C'est pourquoi la Société Suisse de Médecine du Travail (SSMT) s'est posé le défi de s'engager sur divers plans de la médecine du travail. Les expériences vécues jusqu'ici sont encourageantes.

Portrait de la SSMT

La médecine du travail: une discipline intéressant plusieurs secteurs

- Quelles sont les mesures au poste de travail qui permettent à un collaborateur souffrant de problèmes de santé de poursuivre son travail?
- Quelles activités peut-être plus exigeantes peut-on lui proposer comme solution de remplacement?
- Existe-t-il des possibilités d'optimisation du poste de travail permettant d'éviter, à long terme, les troubles de la santé et les absences liés à la maladie, voire l'invalidité?
- Outre les mesures techniques et organisationnelles sur le lieu de travail, quels sont les examens médicaux préventifs judicieux pour maintenir les collaborateurs en bonne santé?
- Comment déceler et traiter le plus rapidement possible les maladies professionnelles et les troubles de la santé liés au travail?

Ces quelques exemples démontrent la spécificité de la médecine du travail. Pour satisfaire au principe de base de la médecine du travail, prévenir – dans la mesure du possible – les dangers pour la santé au poste de travail et promouvoir le bien-être physique et mental des travailleurs, l'interaction entre les connaissances médicales spécifiques, d'une part, et les connaissances techniques de l'entreprise, d'autre part, est indispensable.

La SSMT comme lien

Forte de ce constat, et pour souligner l'importance de cette branche de la médecine, la Chambre médicale suisse a créé en juin 2000 le titre officiel «médecine du travail», qui est reconnu par la FMH et par la Confédération. Le mérite en revient pour une grande part à la SSMT. Elle constitue une

SGARM SSMT

organisation spécialisée qui, pour l'essentiel, défend les intérêts de la médecine du travail et fonctionne comme lien entre les partenaires sociaux, le corps médical, les autorités et le public.

Actuellement, la SSMT compte environ 170 membres, dont une partie sans spécialisation, c'est-à-dire des médecins généralistes s'intéressant particulièrement au domaine de la médecine du travail et qui, dans certaines conditions, sont habilités à fonctionner de manière limitée à côté des spécialistes MSST.

La SSMT et ses tâches au sein de la médecine du travail

Parmi les tâches principales de la SSMT, on compte l'élaboration et le contrôle périodique du programme de perfectionnement (curriculum) dans le domaine de la médecine du travail. Ce programme doit être soumis pour appréciation à la FMH, qui, sur mandat de la Confédération, contrôle et approuve la formation des médecins spécialisés ainsi que la remise du titre de spécialiste. Ces tâches prévoient également la recherche de postes de perfectionnement (postes d'assistant) et leur classement spécifique en fonction des directives de la FMH

La mise sur pied de cours de perfectionnement et le contrôle de l'obligation légale de se perfectionner pour chaque médecin spécialisé sont également des tâches essentielles de la SSMT qui, de cette manière, fournit une contribution importante en matière de promotion des compétences sur le plan de la médecine du travail en Suisse. Elle montre ainsi l'utilité d'une bonne médecine du travail et permet de défendre les intérêts de celle-ci, particulièrement dans le contexte national, c'est-àdire dans le dialogue avec les travailleurs, les assureurs sociaux, les organes d'exécution, la Confédération, les cantons, la FMH et le public. Dans ce contexte, il convient de rappeler l'obligation, pour les entreprises concernées, de faire appel à des MSST (cf. directive CFST 6508). Dans la pratique, il y a encore des lacunes, du fait d'une certaine nouveauté et de la crainte de devoir éventuellement passer à la caisse. Mais ce problème est bien connu dans toutes les disciplines chargées de tâches de prévention...

La SSMT: défis actuels et perspectives

Il n'est pas toujours possible d'évaluer immédiatement l'utilité de la médecine du travail. Le fait qu'elle ne demeure pas encore assez connue se traduit par des activités restreintes ou négligées dans ce domaine, par exemple sur le plan de l'obligation de faire appel à des MSST. Cette tendance est par ailleurs encore renforcée par les actuelles mesures de concurrence et de réduction des coûts. C'est pourquoi, en Suisse, la volonté politique – consistant à soutenir le réel potentiel de la médecine du travail et les dispositions légales – fait défaut. Dans ce contexte, la SSMT déplore que l'EPF de Zurich ait l'intention de supprimer l'actuelle et seule chaire en physiologie et hygiène du travail.

La SSMT est néanmoins convaincue du bien-fondé de sa mission. Ses objectifs sont clairs et elle entend les réaliser en collaboration avec ses partenaires de l'hygiène du travail, de la sécurité au travail, de l'ergonomie et de la psychologie du travail: réduire les coûts à long terme en maintenant les travailleurs en bonne santé.

Santé et performance: un capital essentiel

Dans notre pays, le marché du travail est de plus en plus marqué par le secteur des services. Pour assurer la compétitivité de la place économique suisse, toujours plus tributaire de ce secteur, il convient par conséquent de promouvoir la santé, le bien-être et la motivation des employés. Investir dans le capital humain de notre pays – c'est-à-dire dans les personnes à leurs postes de travail, dans leur santé et dans leurs performances - signifie conserver notre compétitivité et notre richesse en Suisse. La collaboration avec les disciplines susmentionnées permet une action concertée. Par ailleurs, la SSMT s'efforce de faire connaître ses activités dans le cadre de cours de perfectionnement avec les représentants d'autres spécialisations médicales. Les enseignements tirés jusqu'ici sont encourageants, car force est de constater que l'intérêt et la compréhension pour ce domaine spécialisé sont en constante augmentation.

Même si la prévention exige de l'endurance pour atteindre les objectifs fixés, la SSMT reste confiante. Elle est persuadée que ses membres vont contribuer de manière essentielle au bienêtre des employés sur le long terme, conformément au principe: il ne faut jamais lâcher le morceau.

Informations complémentaires sur la SSMT, Société Suisse de Médecine du Travail: **www.sgarm.ch** (avec liste des médecins du travail disponibles).



Prévention des maladies professionnelles dans le secteur de la santé: mesures de précaution lors de la manipulation des cytostatiques

Diplômes pour ingénieurs de sécurité

Une formation utile pour les entreprises

40 nouveaux ingénieurs de sécurité ont reçu leur diplôme le 25 juin à Fribourg. Ils ont achevé avec succès le cours de la CFST destiné aux ingénieurs de sécurité. Sincères félicitations! Depuis 1998, 285 diplômes ont été décernés conformément à l'ordonnance fédérale sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail.



«Ingénieurs de sécurité» de la volée 2003/2004 (cours allemand)

Aeby Pascal, 3030 Berne
Bischofberger Urs, 8645 Jona
Bloch Adrian, 6002 Lucerne
Eugster Manfred, 9463 Oberried
Graf Hans Rudolf, 5405 Baden-Dättwil
Heckmann Gerald, 6760 Faido
Herger Franz, 6002 Lucerne
Hochstrasser Peter, 3018 Berne-Bümpliz
Keller Peter, 6005 Lucerne
Koch Peter, 5512 Wohlenschwil
Saxer Peter, 9001 St-Gall
Suter Rolf, 4005 Bâle
Zweifel René, 8001 Zurich

La demande existe

En 2004, 13 Alémaniques, 17 Romands et 10 Tessinois ont suivi la formation d'ingénieur de sécurité. Alors que l'intérêt pour cette formation a diminué, cette année, en Suisse alémanique, elle marque le pas en Suisse romande et augmente de manière réjouissante en Suisse italienne. Cette année, les deux cours sont de nouveau bien fréquentés. Au total, 30 participants de Suisse alémanique ont suivi la formation. Cependant cette évolution n'est pas significative. Pour l'année à venir, 30 Suisses alémaniques ainsi que 34 Romands et Tessinois se sont déjà inscrits. Par ailleurs, la fluctuation des inscriptions ne dépend pas du climat économique, mais plutôt de facteurs locaux et personnels.



Travaux de diplôme intéressants

L'obtention du diplôme représente l'aboutissement d'une formation spécialisée dispensée par la Suva pour le compte de la Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST). Les thèmes des travaux de diplômes de cette année vont du traitement de déchets chimiques pâteux aux travaux de nettoyage dans les fours d'incinération.

Minimiser le risque

En 2003, le nombre d'accidents professionnels était de 100.1 accidents pour 1000 assurés. Bien que la tendance soit à la baisse depuis des années, chaque accident est un accident de trop qui de surcroît a un coût: un coût humain en premier lieu, mais aussi un coût financier. Dans ce contexte, le travail des ingénieurs de sécurité consiste à systématiser la reconnaissance et l'élimination des risques au poste de travail. Pour les entreprises, les mesures prises à cet effet sont évidemment profitables.

Diplômes décernés et attestations Année Année du diplôme du cours d-CH f/i-CH Total 1998 1999 22 18 40 1999 2000 34 16 50 2001 2000 31 17 48 2001 2002 30 22 52 2002 2003 30 25 55 2003 2004 13 26 39 Total 160 124 284

«Ingénieurs de sécurité» de la volée 2003/2004 (cours français 1)

Bernard Hugues, 1211 Genève 2
Favarger Daniel, 3602 Thoune
Ferrari Philippe, 1228 Plan-les-Ouates
Lecomte Daniel, 1227 Carouge
Michaux Patrick, 1015 Lausanne
Catoia Filippo, 6980 Croglio
Gada-Barenco Eliano, 6932 Breganzona
Genini Alex, 6760 Faido
Marchesi Margherita, 6592 San Antonino
Pastori Fiorenzo, 6850 Mendrisio
Reif Brigitte, 6932 Breganzona
Ruggia Paolo, 6903 Lugano
Solari Sacha, 6500 Bellinzone
Zanatta Turconi Giuliana, 6855 Stabio

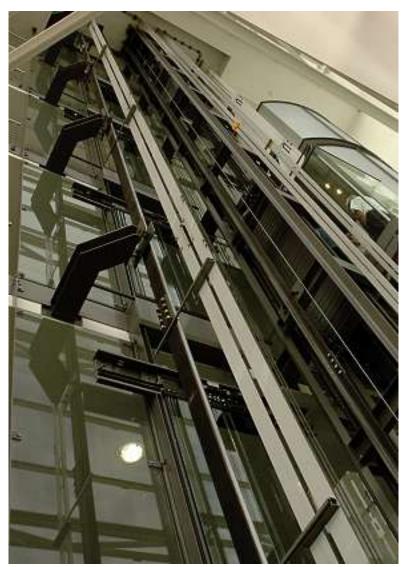


«Ingénieurs de sécurité» de la volée 2003/2004 (cours français 2)

Bellevras Guillaume, 1288 Aïre-la-Ville Bertolini Carlo, 6501 Bellinzone Bochud Jean-Daniel, 1705 Fribourg Ducommun Gilles, 1225 Chêne-Bourg Emch David, 1312 Eclépens Gandini Didier, 2000 Neuchâtel Goy Jean-Paul, 1525 Henniez Idemudia Anne-Sophie, 1211 Genève 4 Loviat Denis, 2800 Delémont Olivary Pascal, 1700 Fribourg Reinhardt Markus, 1705 Fribourg Yerly Bertrand, 1958 Uvrier

Le contrôle des ascenseurs: nécessaire et utile

En Suisse, si quelqu'un veut exploiter un ascenseur, il doit, selon le canton, répondre à des exigences fort différentes: alors que dans les cantons de Genève, Fribourg et Zurich, les lois sur la construction sont très explicites, ailleurs il manque une réglementation claire. Mais l'ordonnance fédérale sur les ascenseurs ne règle qu'en partie le problème.



Même pour les pros de la branche, ce n'est pas facile de se faire une idée. En Suisse, les réglementations légales relatives aux ascenseurs se retrouvent dans diverses ordonnances et à différents niveaux. Toujours est-il que nous sommes en train, actuellement, d'éclaircir ce fouillis inextricable et de veiller à une situation plus claire. En exergue, on trouve la nouvelle ordonnance ascenseurs qui est entrée en vigueur le 1er août 1999 et dont l'exécution est également encore prévue cette année.

L'intérieur du bâtiment de l'ASIT, avec ascenseur.

Atout responsabilité

En principe, l'approche de la nouvelle ordonnance ascenseurs fixe que la responsabilité pour la sécurité d'un nouvel ascenseur incombe dans un premier temps à la société de montage. Elle doit veiller à ce que les ascenseurs répondent aux «exigences fondamentales de sécurité et de santé». Important: l'ordonnance ne prévoit pas d'autorisation administrative de mise en service. Grâce à la signature de la déclaration de conformité, la société de montage déclare que son ascenseur correspond aux prescriptions. Restent réservées les réglementations cantonales comme par exemple dans le canton de Zurich, où il faut d'abord procéder à la réception d'un ascenseur avant d'autoriser sa mise en service. Dans l'ensemble de la Suisse, seuls trois cantons disposent de telles prescriptions, à savoir Zurich, Genève et Fribourg.

Contrôle par le marché plutôt que réception

Au niveau fédéral par contre, le régulateur se base sur l'instrument «Contrôle du marché». Il signifie qu'un bureau désigné par le législateur effectue ponctuellement des contrôles sur des ascenseurs qui viennent d'être mis en service. A cet effet, des inspecteurs vérifieront si la déclaration de conformité est complète et valable ou si les documents complémentaires, comme les notices d'instructions et les manuels de service ainsi que les instructions de maintenance et autres documents techniques exigés par l'ordonnance, sont à disposition. A présent, c'est l'Association suisse d'inspection technique (ASIT) qui est chargée de cette mission. Le seco lui a confié le mandat d'organiser une «inspection fédérale des ascenseurs», qui sera compétente pour tous les ascenseurs hors des entreprises. La Suva restera compétente pour les ascenseurs dans les entreprises – environ 15 pour cent des installations d'ascenseurs.



Le bâtiment de l'ASIT – depuis 1998, domicile de l'association.

Les contrôles commencent bientôt

D'après le directeur de l'ASIT, Herbert Egolf, les travaux de préparation pour les premières inspections vont bon train: un responsable de la nouvelle inspection a déjà été engagé, au total Herbert Egolf table sur un besoin en personnel de trois inspecteurs et d'une personne supplémentaire pour les travaux administratifs. Ce team doit alors regarder de plus près huit à douze pour cent des quelque 5000 nouveaux ascenseurs mis en service. De quelle manière ces experts ont à procéder a déjà fait l'objet de discussions internes.

Conséquences financières en cas de lacunes

Mais en pratique, de quoi ont l'air les contrôles? «Même en présence d'une déclaration de conformité du fabricant, nous effectuerons des éclaircissements de plausibilité. De plus, un contrôle visuel et un autre de fonctionnement seront effectués, au cours duquel, par exemple, le téléphone de secours est vérifié.» Si un inspecteur a des doutes, il faut que l'entreprise de montage puisse les dissiper. Si tel n'est pas le cas, une procédure est appliquée qui peut se terminer par une décision administrative de l'ASIT. «Et s'il faut davantage d'éclaircissements, c'est l'entreprise de montage qui en supportera les coûts», dit Herbert Egolf.

L'enregistrement demande une base légale

L'enregistrement des nouvelles installations pose encore un problème, car jusqu'à présent il n'existe pas de registre des ascenseurs pour l'ensemble du pays. «Mais comment pouvonsnous contrôler, si nous ne savons même pas où se trouvent de nouvelles installations», demande Egolf. Toujours est-il qu'il a obtenu un accord avec l'Association des entreprises suisses d'ascenseurs: les membres de la VSA et également de la VFKA annoncent spontanément qu'ils mettent en service de nouvelles installations. Car les fabricants sont intéressés par le contrôle du marché, comme Reto Schildknecht de la commission juridique de la VSA l'a expliqué récemment lors d'une journée professionnelle: «Pour nous, des pics de même longueur sont la règle. Il ne faut pas que celui qui respecte les prescriptions légales soit la bête». Cependant, même si les membres de la VSA annoncent spontanément les nouvelles installations, une expertise juridique des avocats Tomas Poledna et Adrian Strütt conclut, «qu'au niveau fédéral, il faut une base légale expresse pour l'introduction d'une obligation d'enregistrement aénérale».

Et les anciennes installations?

Un contrôle régulier des anciennes installations n'est pas, provisoirement, à l'ordre du jour au niveau fédéral. Hormis les installations dans les entreprises, le contrôle des installations existantes reste du ressort des cantons. Herbert Egolf est certes partisan de l'introduction de contrôles périodiques dans toute la Suisse. Mais il est également conscient que jusqu'à l'accomplissement de ses idées, il se passera encore un certain temps.



Herbert Egolf: «Je suis partisan d'une vérification périodique»



Le site www.qda.ch existe depuis février dernier. Il répertorie les pages Internet sur la sécurité, la protection de la santé et le bien-être au travail. L'acronyme QdA signifie en allemand qualité du travail. Le site facilite la recherche d'informations sur ces thèmes. Il se compose de différentes rubriques présentant divers aspects importants en relation avec ces domaines. Le site n'existe pour l'instant qu'en allemand, mais certaines pages Internet vers lesquelles il renvoie existent aussi en français et en italien.

www.qda.ch: une mine d'informations sur la sécurité au travail

L'information est vitale

Pour pouvoir identifier, évaluer et éliminer les risques professionnels, il faut être bien informé. Ceci vaut tant pour les employeurs et salariés que pour les professionnels de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Le personnel a besoin d'être informé s'il veut connaître la situation réelle et trouver des explications plausibles à des troubles de la santé. Les employeurs et les responsables hiérarchiques ne peuvent prendre de bonnes décisions sans une information pratique et objective. Quant aux spécialistes de la sécurité au travail et aux coordinateurs de la sécurité dans les entreprises, ils doivent disposer de connaissances actualisées pour pouvoir

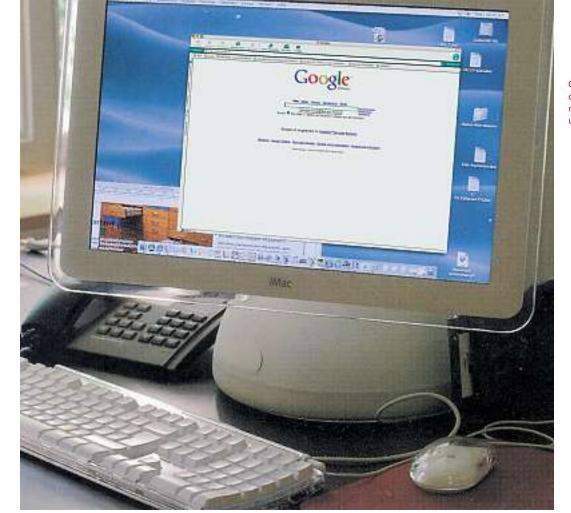
conseiller de façon pertinente en interne comme en externe. Internet est une mine d'informations, sur le plan national et international, pour les spécialistes comme les néophytes, en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Bien souvent, les meilleures solutions ayant déjà été trouvées, il n'est plus nécessaire de se creuser la tête. On peut y trouver de nombreux exemples de méthodes éprouvées et d'études pertinentes. On peut consulter librement des publications scientifiques, des listes de contrôle toutes prêtes et d'autres documents encore. Trouver des informations sur Internet n'est cependant pas toujours aisé en raison de la masse de données disponibles.



Illustration 1: page d'accueil du site QdA, http://www.qda.ch/

Chercher une aiguille dans une botte de foin

Internet peut être comparé à un gros dictionnaire fournissant un grand nombre d'informations sur presque tous les thèmes existants. De par son manque de structure, il s'apparente à un dictionnaire aux multiples rédacteurs et sans table des matières, dont chacune des pages serait conservée à un endroit différent dans le monde. Se lancer à l'aveuglette dans des recherches sur Internet, c'est encore pire que de chercher une aiguille dans une botte de foin. En effet, Internet se compose de plus de quatre milliards de pages; rien qu'en Suisse, des centaines sont créées chaque semaine. Ces informations sont mises sur Internet par les utilisateurs du réseau. Des millions de personnes y ont ensuite accès. Des outils sont indispensables pour s'y retrouver dans cette masse anarchique d'informations. Il faut cependant savoir que les données sur Internet sont susceptibles de changer tous les jours. Des nouvelles pages apparaissent tandis que d'autres disparaissent. En outre, il



On trouve sur Internet de nombreuses informations plus ou moins utiles sur la santé.

arrive que des pages soient transférées vers d'autres serveurs, d'où parfois quelques mauvaises surprises lors des recherches. En effet, les pages souhaitées ne sont plus disponibles. A la place apparaît à l'écran le message désagréable «404 not found». Ces outils sont de deux types: d'une part, les annuaires (directories) tels que dmoz.org, et, d'autre part, les moteurs de recherche (search engines). A côté des moteurs de recherche internationaux connus, il en existe certains propres à la Suisse tels que google.ch, search.ch et ch.altavista.com. Les deux méthodes se combinent parfois. Le moteur de recherche Google, par exemple, propose un annuaire et search.ch travaille aussi par thèmes.

QdA constitue un exemple d'annuaire. Il porte sur une quantité limitée de pages disponibles sur Internet, qu'il présente de façon ordonnée et sélective. Par rapport aux moteurs de recherche, il présente l'avantage de proposer des liens directs pertinents. L'utilisateur n'a qu'à consulter les rubriques pour trouver l'information souhaitée.

QdA cherche à votre place

QdA vise à promouvoir de meilleures conditions de travail grâce à une meilleure information des gens. Il traite de toutes les facettes de la sécurité, de la protection de la santé et du bien-être au travail, dépassant les centres d'intérêt des différentes professions concernées. Lorsque l'on utilise la barre de

défilement (scroll) dans l'annuaire, les différentes rubriques et leurs liens défilent à l'écran, ce qui permet de ne pas se cantonner aux informations relatives à sa propre profession. Il existe aussi un index rapide («Schnellindex»), disponible dans la partie supérieure gauche de l'écran, qui donne accès facilement à quelque 65 rubriques et plus de 1100 liens Internet. En haut de la page, on peut lire tous les jours une sélection d'articles sous la rubrique «Nachrichten». Toutes les semaines, la validité des liens est vérifiée et des adresses de pages sont ajoutées. Le site propose chaque mois sous «Bildergalerie» une nouvelle photographie montrant une situation particulièrement dangereuse ou préjudiciable à la santé. «Veranstaltungen und Kongresse» dresse une liste des manifestations actuelles (congrès, etc.). L'utilisateur a à sa disposition plusieurs possibilités pour participer au développement de l'annuaire. Il peut indiquer sous «Kontakt/Linkvorschläge» des liens nouveaux, des informations utiles, ses sites préférés, des manifestations, des sponsors, etc. Ces propositions sont ensuite vérifiées. Elles doivent être pertinentes. Le site ne contient ni bannière publicitaire ni fenêtre d'annonce (pop up) intempestive. QdA est une initiative privée. Il n'est cependant pas exclu de recourir à une publicité pertinente afin de réduire les coûts du site.



Illustration 2: Test relatif au stress sur «Gesundheit Sprechstunde», http://www.ges.ch

Interpréter les informations Internet

Remarque de la rédaction

Après avoir trouvé l'information désirée, il reste à vérifier, entre autres, la qualité de la source d'information. C'est souvent une tâche facile lorsque la source est nationalement connue. Il en va autrement lorsqu'il s'agit d'un site Internet étranger, car certains sites sont commerciaux. En cas de doute, il vaut mieux préférer les sites provenant d'autorités, d'universités et d'associations professionnelles. Enfin, il est important de savoir qu'être bien informé ne dispense pas de prendre conseil auprès de spécialistes. Eux seuls, contrairement à Internet, disposent de l'expérience et des connaissances nécessaires pour évaluer et donner des conseils sur des situations de travail critiques.

Cet article est publié à titre informatif pour nos lecteurs francophones. Nous sommes conscients qu'il traite d'un site existant uniquement en allemand.

Un contenu très informatif

Que vous cherchiez simplement des renseignements généraux ou des informations approfondies sur un thème particulier, QdA peut vous aider. Internet propose notamment des applications interactives telles que le calculateur du niveau sonore de l'Institut ASER de l'université de Wuppertal. Il suffit d'entrer les valeurs mesurées pour connaître le niveau sonore. En matière d'ergonomie, Internet met à disposition des tableaux à télécharger pour une estimation selon la méthode NIOSH.

Il est aussi intéressant de consulter les listes de diffusion (mailinglists) et les groupes de discussion où l'on trouve quotidiennement, en plusieurs langues, des questions et des réponses sur des thèmes très divers ainsi que les dernières nouveautés. Tous les liens sont disponibles sur le site www.qda.ch.



Illustration 3: Panneaux, symboles et signes sur «Chemie.de», http://www.chemie.de



Dr med. Beat Arnet, chef de secteur, Suva, Lucerne

Qu'il s'agisse du travail ou des loisirs, il est important de prendre certaines dispositions préalables afin de pouvoir réagir vite et bien en cas d'urgence. Grâce aux nouveaux modèles de documents de la Suva, l'élaboration d'un plan d'urgence devient un jeu d'enfant. Pour tout un chacun, une carte personnelle peut également s'avérer fort utile.



Tableau d'affichage du plan d'urgence sur le chantier

Que faire en cas d'accident?

En allant au bureau, je vois une femme allongée sur le trottoir. Visiblement, l'homme âgé qui est à côté d'elle, probablement son mari, ne sait pas que faire. Soulagé, je constate que sa femme respire encore. Du sang frais derrière sa tête me fait penser à une petite plaie du cuir chevelu. Comme elle a perdu connaissance, je la place en position latérale. Les Samaritains avertis par téléphone arrivent peu après. Ils prennent le relais et je me dépêche d'aller au bureau, mais cet événement me préoccupe toute la matinée.

Aujourd'hui, les secours sont intervenus rapidement. Mais la prochaine fois? Et qu'en est-il sur les lieux de travail?

Le point 7 du concept MSST est consacré à cette question: «Des secours rapides et compétents doivent être garantis en cas de blessures et de défaillance. Pour les postes de travail mobiles, l'organisation en cas d'urgence doit être réadaptée au cas par cas en fonction des situations particulières.»

Simplifier l'organisation

En cas d'accident ou de défaillance, il est souvent trop tard pour planifier quoi que ce soit. Les dispositions nécessaires doivent avoir été prises auparavant. Depuis quatre ans, la Suva propose sur Internet un outil permettant de trouver des adresses santé sur l'ensemble du territoire: «Sanday» – Santé every day – est un système d'information géographique spécialement conçu pour ce type de recherche. Aujourd'hui très complète, cette application a été systématiquement élargie. Depuis peu, la Suva propose aussi des modèles de documents, pour Microsoft WinWord 2000 et les versions postérieures, qui facilitent la création d'un plan d'urgence et d'une carte personnelle: le premier peut être affiché sur un véhicule de chantier, conservé dans un classeur spécial ou placé à proximité d'un poste de travail, la seconde est destinée aux collaborateurs qui peuvent la garder dans leur porte-monnaie.

Aperçu des services proposés

L'application s'installe à l'aide d'un petit assistant sur tous les PC équipés de Microsoft Word à partir de la version 2000. L'icône «Plan d'urgence Sanday» est créée automatiquement sur le bureau.

- Le plan d'urgence, la carte personnelle et l'aide-mémoire sont créés dans l'application à l'aide d'un assistant.
- Langues: français, allemand, italien, anglais. Possibilité de changer de langue en cours de session.
- Personnalisation de la carte d'urgence: coordonnées, adresse, numéros de téléphone personnels, informations importantes, papiers d'identité, assurances maladie et accidents, choix de la langue de la carte d'urgence.
- Informations concernant l'employeur et les dangers particuliers
- Sélection des numéros d'urgence utiles dans différentes catégories.
- Introduction et sélection de numéros de téléphone importants concernant l'organisation.
- Recherche d'adresses et de coordonnées géographiques dans «Sanday».

- Localisation des prestataires de soins, itinéraires et plans d'accès (distance et durée du trajet).
 Numéros des urgences médicales dans plus de 90% des
- communes.
- Choix de différents aide-mémoire.
- Possibilité de modifier ou de compléter les documents dans WinWord.
- Mise à jour des modèles, des aide-mémoire et de la liste des numéros d'urgence généraux dans l'application.

La carte d'urgence personnelle est une source d'informations comprenant des renseignements individuels, des adresses de prestataires de soins, un ou deux aide-mémoire et différents types de numéros d'urgence généraux. Elle allège le portemonnaie, car de nombreux numéros peuvent y être imprimés.

SUVE | Section | Substitution | Subs

Sélection et saisie des numéros d'urgence

Remarques importantes

- Dans MS-Word, assurez-vous que vous êtes en mesure d'exécuter des macros. Pour ce faire, activez le niveau de sécurité faible ou moyen.
- Les modèles proposés ne sont pas compatibles avec les systèmes Mac.
- L'accès à Internet n'est pas indispensable pour compléter les champs de l'application, mais dans ce cas, certaines fonctions ne sont pas disponibles.

Tableau d'affichage

Un tableau avec deux pochettes en plastique A4 permettant d'afficher le plan d'urgence aux endroits exposés peut être commandé auprès de la Suva (www.suva.ch/waswo/2489). L'affiche «Que faire en cas d'accidents» est comprise dans le prix (CHF 25.–).

Memory Solary | Management of Solary | Management | Mana

Hôpital le plus proche avec itinéraire à suivre

Recevoir des informations sur téléphone portable

En déplacement chez un client ou sur un chantier, les adresses des prestataires de soins imprimées sur la carte d'urgence ne sont pas très utiles. Mais grâce à «Medicalphone CH», il est possible de se renseigner à partir de n'importe quel téléphone portable Swisscom. Pour obtenir les adresses des médecins, hôpitaux, pharmacies, dentistes, vétérinaires et chiropraticiens à proximité, il suffit de composer le 0800 726 329 (0800sanday). Ce système fonctionne aussi par SMS, en composant le 858 et en tapant le mot clef «médecin». Les réponses sont envoyées sous forme de messages SMS.



Carte de l'Alliance Suisse des Samaritains et carte d'urgence personnalisée de la Suva

Evaluer la gravité de la situation

En cas d'accident, il faut savoir évaluer rapidement la gravité de la situation. Voici quelques exemples illustrant les quatre principaux cas de figure:

- Premiers secours. En cas de petite coupure, appliquer un sparadrap sur la plaie. Le matériel de premiers secours de la pharmacie d'entreprise peut être commandé à la Suva (www.suva.ch/premiers-secours).
- 2. **Médecin de famille.** En cas de blessure superficielle, nettoyer la plaie et appliquer un pansement protecteur. Prendre éventuellement rendez-vous chez le médecin de famille (consulter la liste des adresses et numéros de téléphone sur le site www.sanday.ch ou composer le 0800 726 329).
- 3. **Médecin de garde.** En cas de foulure, refroidir la cheville blessée et la faire examiner au plus vite par un médecin. Il vaut mieux éviter d'attendre que la douleur devienne insupportable et de réveiller en pleine nuit le médecin de garde qui doit être en forme lui aussi pour s'occuper des patients qui remplissent la salle d'attente de son cabinet chaque matin (consulter la liste des numéros de téléphone sur le site www.sanday.ch ou composer le 0800 726 329).

4. **Numéro d'appel d'urgence 144.** En cas de blessure grave, il faut réagir immédiatement en appelant le 144 et dispenser les premiers secours. Pour faire venir un hélicoptère de sauvetage, il faut toujours composer le 144.

L'expérience montre que seuls 1 à 2% des victimes d'accident sont transportées en ambulance ou en hélicoptère de sauvetage. Dans 98% des cas, le blessé rentre chez lui par ses propres moyens ou se fait conduire chez le médecin par un collègue. Pour réagir vite et bien en cas d'urgence, il faut se préparer et s'organiser à l'avance. Les nouveaux modèles de documents de la Suva permettent de créer sans difficulté un plan d'urgence avec l'itinéraire à suivre pour trouver le médecin ou l'hôpital le plus proche et une carte personnelle avec la liste des numéros de téléphone importants.



moyens d'information de la Suva

Des règles pour davantage de sécurité

Ces dernières années, machines et autres installations techniques sont devenues plus sûres. Les accidents n'ont pourtant pas disparu. Une cause fréquente d'accidents est le non-respect des règles de sécurité. Parfois, le personnel oublie d'appliquer les règles apprises. Il arrive aussi que certaines entreprises ne disposent pas de règles propres ou qu'elles laissent leur personnel se comporter comme il veut. Ce feuillet d'information explique comment élaborer et appliquer de telles règles. Il s'adresse aux supérieurs et aux coordinateurs de la sécurité.

Des règles pour davantage de sécurité. Elaboration et application des règles de sécurité et de comportement dans les PME. 6 pages, A4. Réf. 66110.f.



Forêt: des exemples d'accidents concrets

L'abattage d'arbres demeure une cause majeure d'accidents dans la branche forestière. Entre janvier et août de cette année, cinq personnes en sont déjà mortes. Afin de rappeler ce problème, la Suva a publié trois exemples d'accidents. Ils visent à sensibiliser et à former vos collaborateurs. En tant que supérieur, vous pouvez:

- afficher les documents dans les lieux d'affichage de l'entreprise,
- en discuter avec le personnel,
- vous demander si les mesures citées dans ces documents sont déjà appliquées dans votre entreprise.

Bûcheron tué par la chute d'un épicéa, accident 1 (réf. 44073/1.f)
Bûcheron heurté mortellement par une branche, accident 2 (réf. 44073/2.f)
Ouvrier forestier heurté mortellement par un épicéa, accident 3 (réf. 44073/3.f)







Encourager un comportement conforme à la sécurité. Oui, mais comment?

Motiver quelqu'un pour un comportement conforme à la sécurité ne devrait pas poser de problème. Finalement, personne ne veut être victime d'un accident. Cependant, prendre trop de risques au travail n'est pas chose rare. Comment expliquer cette contradiction? En tant que chargés de sécurité ou supérieurs, que pouvez-vous faire? Deux nouvelles publications de la Suva répondent à ces questions.

Si vous souhaitez approfondir le sujet, veuillez consulter la **brochure exhaustive** «Encourager un comportement conforme à la sécurité» (réf. 66111.f), qui explique ce qu'est la motivation, comment motiver les autres et les conditions initiales pour obtenir un comportement conforme à la sécurité. Dans ce contexte, les trois conditions suivantes sont impératives:

- 1. Identifier le danger (promouvoir la conscience du danger)
- 2. Etre convaincu qu'il est possible de prévenir le danger (information, instruction, donner l'exemple).
- 3. Un comportement conforme à la sécurité doit se traduire par plus de répercussions positives que négatives, par exemple la reconnaissance du comportement plutôt que les remarques désagréables à cause du temps perdu (culture de la sécurité au sein de l'entreprise).

Cette brochure vous explique aussi comment convaincre les autres du bien-fondé de la sécurité au travail et comment aborder le comportement non-conforme à la sécurité sans vexer la personne concernée.

La **version abrégée** «lls ne veulent pas, tout simplement!» Vraiment? (réf. 66112.f) se concentre sur les aspects pratiques pour encourager les autres à adopter un comportement conforme à la sécurité au travail.

«Encourager un comportement conforme à la sécurité». 24 pages, A4. Réf. 66111 f

«Ils ne veulent pas, tout simplement!» Vraiment? 8 pages, A4. Réf.. 66112.f.





Affichettes pour tableau d'information



Format A4, couleur. Réf. 55212.f.



Format A4, couleur.

Listes de contrôle

Pour vous aider à déterminer les dangers et à prendre des mesures dans votre entreprise, nous avons publié ces trois nouvelles listes de contrôle:

- Protections contre les démarrages intempestifs (réf. 67075.f)
- Echafaudages roulants (réf. 67150.f)
- Travaux de déconstruction et de démolition (réf. 67151.f)

Vous pouvez commander ces listes de contrôle auprès de la Suva ou les imprimer à partir d'Internet (www.suva.ch/listesdecontrole). Sur Internet, vous trouverez également un **résumé** des listes de contrôle parues jusqu'ici. Vous pouvez également obtenir ce résumé sous forme imprimée (réf. 67000.f).







Réf. 67075.f

Réf. 67150.f

Réf. 67151.f

Une offre de cours de formation riche et diversifiée

La brochure de la Suva «Protection de la santé – programme des cours 2005» vous propose une offre de cours riche et diversifiée, adaptée aux besoins de formation divers des entreprises. L'assortiment de cours va du cours complet pour spécialistes de la sécurité au travail aux cours spéciaux sur la protection contre le bruit, la radio-protection, l'ergonomie et l'évaluation des risques. Informations complémentaires sous: www.suva.ch/cours.

Protection de la santé – programme des cours 2005. 116 pages, A5. Réf. 88045.



Commandes

Vous obtiendrez tous les moyens d'information susmentionnés auprès de la Suva, service clientèle central, case postale, 6002 Lucerne

Commandes en ligne: www.suva.ch/waswo

Fax: 041 419 59 17 Téléphone: 041 419 58 51

Faits et chiffres

Objets des séances de la CFST des 2 juillet 2004 et 15 octobre 2004 (sélection)

- Le **compte annuel 2003** a clôturé avec des produits de Fr. 101 984 315.24 et des charges de Fr. 111 165 107.11 d'où il résulte un excédent de charges de Fr. 9180 791.87. Cet excédent de charges est dû au fait qu'à partir de considérations incompréhensibles, l'administration fédérale des finances a soumis une nouvelle fois les suppléments de prime fournis par les employeurs à la taxe à la valeur ajoutée, lors de la réalisation de leur affectation. A cet effet, il a fallu constituer une réserve de Fr. 7,6 millions, qui seront perdus pour la sécurité au travail et la protection de la santé, si les choses continuent à aller de travers comme jusqu'à présent.
- La CFST a édicté un rapport à l'attention du Conseil fédéral relatif à l'élaboration de prescriptions concernant la sécurité au travail et la protection de la santé des travailleurs lors de **l'utilisation de moyens de travail présentant un potentiel de danger particulier**. A titre d'exemple et de point de départ, citons les chariots de manutention automoteurs et diverses machines de chantier (sauf les grues pour lesquelles il existe déjà une ordonnance).

Il est particulièrement réjouissant de constater dans cette affaire les rangs serrés formés par les membres éminents des employeurs et des travailleurs.

- Grâce à la solution par branche **«Réalisateurs publicitaires»**, la CFST a approuvé une nouvelle solution collective au sujet de la mise en œuvre des prescriptions relatives à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail.
- La **nouvelle directive «Travaux souterrains»** et l'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) révisée remplacent deux anciennes ordonnances et trois directives obsolètes à ce sujet. Elle entrera en vigueur de même que les dispositions de l'ordonnance de l'OTConst à la date que fixera le Conseil fédéral (vraisemblablement début 2005).

Annonce de la JSST 2005

Le bruit au travail

De nombreuses conférences pendant cette journée, notamment sur:

- les lésions auditives dues au bruit, le programme de prévention des maladies professionnelles;
- application de la nouvelle directive européenne sur le bruit dans l'Union européenne;
- la gêne causée par le bruit et les conséquences non-auditives (LTr).

Date: 11 octobre 2005

Lieu: Casino de Lucerne

Renseignements: Yvette Schwarz au 041 419 55 57 ou

yvette.schwarz@suva.ch

Le nouveau logo

du 4° programme de sécurité «MSST Inside» de la CFST se présente ainsi, dans les trois langues nationales:



(français)



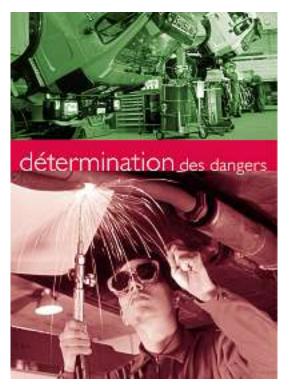
(allemand)

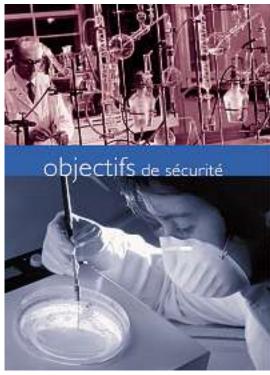


(italien)

Les détails concernant l'utilisation de ce logo seront publiés sur notre site Internet www.cfst.ch à partir du 17 décembre 2004.

Vous trouverez de plus amples informations concernant le 4° programme de sécurité «MSST Inside» à la page 4 du présent numéro ainsi que dans l'article de tête du numéro 57 des Communications.





Extraits du rapport annuel 2003 de la CFST

Impressum

Secrétariat de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail Case postale, 6002 Lucerne Téléphone 041 419 51 11 www.cfst.ch / e-mail: ekas@ekas.ch

